

# QUE FAIT LA POLICE ?

## Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information ▶ Mensuel ▶ Numéro 103 ▶ Juin-Juillet 2004

### DROIT ET DEVOIR

Sans droit à l'outrage, il n'y a pas d'hommage possible. Sans possibilité de rébellion, comment envisager une société différente – et en tout cas meilleure ? Depuis quelques décennies, nos gouvernants successifs ont voulu nous convaincre violemment que la police, protectrice d'une certaine vision de la démocratie, était intouchable. Finalement, à force de trop flatter ce corps répressif, ses tuteurs l'on rendu arrogant et persuadé de représenter le meilleur rempart des institutions. Certes, il est toujours possible d'exprimer son opinion, de voter contre, mais pas de remettre en cause le pouvoir de plus en plus discrétionnaire de la police. Curieusement, si l'on évoque toujours les devoirs des citoyens, il n'est question que des droits de la police. Le simple pékin se doit de faire profil bas devant les forces de l'ordre, sauf à être sanctionné. Comme à l'armée, le droit de contester n'existe qu'après avoir accepté la punition. Le policier bénéficie d'un droit outrancier. Il a même tous les droits, surtout ceux qu'il se donne. En quel monde vivons-nous lorsque les hommes en uniforme peuvent défier le droit, et remettre en cause les libertés fondamentales ? Dans ce pays, il y a un policier ou gendarme pour 233 habitants, mais certains estiment que ce n'est pas suffisant. La France baigne dans le bleu-marine, et seuls les daltoniens feignent ne pas s'en apercevoir. Il faudrait donc marcher au fouet, mais quelle peut être la nature d'une démocratie qui prétend prospérer sous la protection des matraques ?

MAURICE RAJSFUS

### LES ARCHERS DE MONSIEUR DE VILLEPIN

## Déontologie ? « Je t'emmerde ! »

Il ne fait pas bon avoir la peau noire, lorsque l'on traverse la chaussée, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Un policier, en planque à l'angle de la rue Poulet (ça ne s'invente pas !) et de la rue Custine, apostrophe un Réunionnais : « T'as pas vu que le feu est vert ? Allez, casse-toi et fais gaffe la prochaine fois ! » Réponse du citoyen français à la peau moins blanche que celui qui l'a grossièrement interpellé : « Vous n'avez pas à me tutoyer ! » Le nervis blondinet, sans doute frais émoulu de l'École de police, réplique : « T'es un rigolo, je te tutoie et je t'emmerde, et je te mets un PV ! » Après avoir présenté sa carte d'identité aux trois policiers de la patrouille, le bon citoyen prétend ensuite rentrer chez lui. Erreur : la séance n'est pas terminée. Il est immédiatement agressé à la hussarde, bras et tête maintenus en arrière, menottes serrées et victime d'un violent coup de genou dans les testicules.

Tout cela a nécessairement une suite. Comme l'homme noir appelle « Au secours ! » une main se plaque sur sa bouche, et il est embarqué. Dans le fourgon, un policier lui souffle au visage la fumée de sa cigarette, et le menace : « Un huissier viendra te voir et tu casqueras tous les mois, toute ta vie ! » D'un commissariat à l'autre, le « délinquant » se retrouve au Centre de recherche et d'investigation judiciaire, rue de la Goutte d'Or (commissariat trois

étoiles) où il est placé en garde à vue pour « outrage et rébellion ». Il refuse de signer le PV, puis réclame un vain médecin. Il commente son état à ce moment : « J'ai du mal à croire que je suis en France. Mes testicules ont triplé de volume. Toutes les dix minutes, je demande à aller aux toilettes. » L'homme est tellement mal en point qu'il suffoque, à terre. Pour le soigner, un aimable gardien de la paix le gifle à quatre ou cinq reprises.

Le lendemain, les médecins de l'Hôtel-Dieu expédient d'urgence ce dangereux perturbateur au service urologie de l'hôpital Tenon où il est immédiatement opéré : hydrocèle, plus risque de stérilité, et trois semaines d'arrêt de travail. Plainte a été déposée contre les policiers, avec constitution de partie civile. Impossible d'en rester là, pourtant, car deux PV supplémentaires sont adressés à ce steward, bien sous tous les rapports, pour « Jets de détritus sur la voie publique », ainsi que « Cris et vociférations de nature à troubler la tranquillité du voisinage. » Textuel !

Cette scène et ses développements se sont déroulés les 9 et 10 mai. Trois jours après la publication du rapport de la commission nationale de la déontologie de la sécurité. Il est vrai que les trois brutes en uniforme n'avaient pas encore eu le temps d'en prendre connaissance. (D'après *Libération*, 18 mai 2004)

## Le mauvais faciès

Chacun célèbre la Fête du travail à sa manière. Certains policiers particulièrement. Ce 1<sup>er</sup> mai, dans la correspondance de la station de métro Nation, un policier à petite casquette « police » interrompt un usager guère plus suspect qu'un autre. Motif possible : « L'individu » a le type maghrébin. Suit le rite habituel : présentation du titre de transport et des papiers d'identité. L'homme s'exécute, d'un air las. Ce n'est sans doute pas la première fois que son faciès provoque la curiosité malsaine d'un

policier. Le cérémonial raciste terminé, sans un mot, d'un seul geste de la main, l'homme est informé qu'il est libre de repartir. Pourtant, le policier, peut-être dépité d'avoir laissé échapper cette proie possible, rattrape le voyageur qui a une canette de bière à la main. Il lui explique qu'il est interdit de boire dans le métro. (Loi non-écrite) Décidément, nous sommes bien protégés par les anges-gardiens qui veillent à la sécurité dans le métro. (Courrier d'une citoyenne indignée, reçu le 5 mai 2004)

## Festival de cognes

On n'a jamais vu autant de CRS à Cannes. Sans aucun doute, ce n'est pas la qualité de la programmation qui a attiré les forces de l'ordre pour la version 2004 du célèbre festival de cinéma. Il était surtout question de contenir les intermittents du spectacle. Il est vrai que les hommes en noir n'étaient là qu'en renfort puisque le seul palace de la Croisette employait trente vigiles privés pour l'occasion. Au cours de la journée du 15 mai, les CRS se sont livrés à des violences inqualifiables envers les intermittents et même les cameramen de la télévision. (Sources, *Libération*, 15 mai, TF1, France 2 et France 3, 16 mai 2004)

### Convivialité

300 salariés manifestaient devant le Palais des Congrès, à Paris, le 14 mai, contre la suppression de centaines d'emplois prévue par le groupe Total. Bien entendu, les CRS s'étaient invités à la fête, arrosant de gaz lacrymogènes ceux qui risquent de se retrouver au chômage, à brève échéance. Double peine, en quelque sorte. (D'après *Libération*, 15 mai 2004)

### Ballon

Un commissaire de police a été condamné à six mois de... suspension de son permis de conduire par le tribunal correctionnel de Castres. En décembre 2003, le policier avait refusé de se soumettre à un contrôle d'alcoolémie effectué par des motards de la gendarmerie. Lors de son interpellation, le commissaire avait été placé en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie. (Source, *La Liberté de l'Est*, 22 avril 2004)

### Chansonnette

Quatre jeunes hommes, âgés de 19 à 25 ans, ont comparu le 10 mai devant le tribunal correctionnel de Valenciennes pour avoir composé des chansons de rap où ils menaçaient nommément des policiers de Denain. Interpellés le 5 mai, ils avaient été placés en détention provisoire en attente de leur procès pour « outrage à agents de la force publique en réunion », « menace de mort », et même « menace de crime ou de délit. » (Source, *La Liberté de l'Est*, 8 mai 2004)

### Au viol

Un quatrième agent de la circulation lillois a été mis en examen, et placé sous contrôle judiciaire, suite à une plainte de viol déposée fin mars par une prostituée contre plusieurs policiers du même commissariat. Motif : « Viol en réunion » et « Trafic d'influence ». (Sources, *Sud-Ouest* et *l'Est Républicain*, 7 mai 2004)

### Toujours le viol

Un fonctionnaire de police, accompagné d'un compère, a comparu le 10 mai devant le cour d'assise de Pau pour le viol d'une réfugiée bosniaque, mère de trois enfants, le 20 mai 2002. La presse n'a pas rendu compte du verdict. (Source, *La Liberté de l'Est*, 8 mai 2004)

### Observateur

Le 3 mai, dans la matinée, trois policiers municipaux de Bordeaux, sur leur moto, empruntent de front une artère importante, en sens interdit. Le témoin, qui signale ce comportement, rappelle que le panneau de sens interdit était très visible mais que cela ne gênait nullement ces motards de l'ordre public. (Source, *Sud-Ouest*, 5 mai 2004)

### Formation

Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, a déclaré que la France était disposée à participer à la formation des gendarmes et de la police irakiennes. A la place des Irakiens, nous serions inquiets. (Source, *La Liberté de l'Est*, 25 avril 2004)

## La religion de la suspicion

Strasbourg Un jeune du quartier de Neuhauf est arrêté par une patrouille de police, accusé d'avoir caillassé un autobus. Après vingt heures de garde à vue, le jeune homme a été relâché sans un mot d'excuse. Fort heureusement, il avait été innocenté par un film de vidéo-surveillance. Sans ce document, le garçon serait peut-être sous les verrous car trois braves policiers l'avaient « formellement identifié » comme étant l'agresseur. Il correspondait effectivement au profil du coupable : jeune, de « type arabe » et... mar-

chant dans la rue. Pourtant, à la même heure, ce suspect se trouvait à la piscine. Conséquences directe du zèle policier, il a perdu son travail suite à cette « identification. » Pour le commissaire principal, pas de véritable problème : « La police n'est pas raciste... Aucun citoyen ne peut être à l'abri de plusieurs éléments de suspicion... On ne prend pas les gens au hasard... » Nous sommes avertis : tous coupables potentiels, les policiers étant les seuls juges. (D'après *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 21 avril 2004)

## Insécurité sociale

Le président de la Ligue des droits de l'homme, Michel Tubiana, s'est inquiété de « la logique de restriction gravissime des libertés », le 3 mai. Suite à l'extension massive des fichiers de police, initiée par Nicolas Sarkozy, il y aurait actuellement volonté pour le gouvernement Raffarin III de réformer la loi du 6 janvier 1978 créant la Commission nationale informatique et liberté (CNIL). Pour Michel Tubiana, un projet de réforme, adopté par l'Assemblée nationale, le 30 avril, « ba-

nali se le fichage », tout en affranchissant les fichiers du contrôle de la CNIL. « C'est la porte ouverte à de véritables casiers judiciaires privé », a expliqué le président de la Ligue des droits de l'homme. « Tout en précisant que les fichiers de la DGSE et de la DST ne seraient plus contrôlés par la CNIL, donc plus de contrôle public sur les services spéciaux. Avec en perspective l'utilisation du numéro de sécurité sociale comme matricule « d'insécurité sociale ». (Source, *Libération*, 4 mai 2004)

## Justice ou police ?

Tout comme à l'automne 2001, certains syndicats de policiers s'en prennent de nouveau aux juges des libertés qui se permettent de relâcher des délinquants qui « présentent toutes les garanties évitant d'être incarcérés. » Ce sont le syndicat national des officiers de police (SNOP) et le syndicat Synergie-Officiers qui sonnent à nouveau la charge contre ces juges qui ne contribuent pas au surpeuplement des prisons. Pour le Syndicat de la magistrature, « l'attitude de ces syndicats de police ouvre la voie à un lynchage populiste de tou-

te décision de justice (y compris) celles qui respectent la procédure. En cette occasion, le Syndicat de la magistrature dénonce une note du ministère de l'Intérieur, datée du 4 février 2004, propos des délinquants multirécidivistes. Il y est demandé aux directeurs de sécurité publique (DDSP) de « signaler aux magistrats les affaires pour lesquelles les suites judiciaires apparaissent insuffisantes ou mal appropriées. » Sous le règne de Nicolas Sarkozy, il semble que le ministère de l'Intérieur s'était installé place Vendôme. (D'après *20 Minutes*, 6 mai 2004)

## Arsenal

Un véritable arsenal a été découvert, le 29 avril, chez un policier de la BAC de Paris. Chez ce défenseur de la République, ses collègues ont également trouvé une importante documentation d'extrême droite. Selon le Juge d'instruction, il y aurait de possibles liens entre ce policier et le groupe d'extrême droite « Bloc Identitaire », mouvement auquel appartenait Maxime Brunerie, ce petit néo-nazi qui avait tenté de tirer sur Jacques Chirac, le 14 juillet 2002. Question : combien de nos policiers sont-ils mus par les mêmes sentiments fascistes que cet homme de la BAC, pris en défaut ? (Source, *20 Minutes*, 30 avril 2004)

## Prime de résultat

Les interpellations dans les halls d'immeubles, qui découlent des lois Vaillant (LSQ) et Sarkozy (Sécurité intérieure) ne sont pas toujours approuvées par la Justice. Ainsi, en janvier, à Moissy-Cramoyel (77), rien moins que trente policiers s'étaient déplacés pour interpellier six personnes, dont deux soit disant « largement connues de la police. » Le 6 mai, le tribunal correctionnel de Melun a relaxé ces personnes qui comparaissaient pour « attroupement dans un hall. » (D'après *20 Minutes*, 7 mai 2004)

## Bébés policiers

En Janvier 2004, Sarkozy avait annoncé la création d'un corps de cadet de la police. C'est chose faite, et 200 jeunes sont déjà en « formation » dans 16 écoles de police, en partenariat avec autant de lycées professionnels. Ce serait un recrutement sans « discrimination positive. » Dès septembre 2004, il y aurait 500 cadet en formation, avec un bac « sécurité et prévention » à la clé. (Source, *20 Minutes*, 11 mai 2004)

## Les brutes en action

Le 19 avril, un étudiant parisien portait plainte pour « violences volontaires » de la part de deux policiers du commissariat du XII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, qui l'avaient passé à tabac la veille. Après cette séance de tabassage, cet étudiant a été affecté d'un oedème rétinien, qui lui a fait perdre sept dixième de vision à l'oeil droit et six jours d'ITT. Au départ, la victime avait été hélée par ces deux policiers qui l'ac-

compagniaient d'avoir circulé en sens interdit avec son scooter. Au commissariat, le contrôle d'alcoolémie s'était avéré négatif mais les policiers n'en avaient pas moins dressé deux PV contre leur victime dont un pour conduite en état d'ivresse, PV que l'étudiant avait refusé de signer. Avaient suivis les coups. La préfecture de police interrogée, n'a pas souhaité faire de commentaires. (Source, *Le Parisien*, 27 avril 2004)

## La fête, à Rennes

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril, des étudiants rennais fêtent le début des vacances universitaires dans une rue animée de la ville. Arrivent quelques dizaines de policiers, qui procèdent à des contrôles d'identité. Après une brève confrontation, une cinquantaine de CRS, accompagnés de policiers de la Bac apparaissent et interviennent avec la plus grande violence. Exemple : des CRS n'hésitent pas à frapper une personne circulant en fauteuil roulant. Des étudiants sont jetés à

terre et les CRS leur écrasent les mains avec leurs godillots, puis les frappent violemment. Quinze étudiants, souvent blessés, sont embarqués et de nouveau frappés dans le fourgon de police. Au cours de la garde à vue, qui va durer seize heures, il est déconseillé aux étudiants d'appeler un avocat, et on leur interdit d'aller aux toilettes. Tous ont été mis en examen pour « violences sur agents dans l'exercice de leur fonction. » (Témoignage, digne de foi, reçu le 12 mai 2004)

## Avec sursis

Le 13 avril, la cour d'appel de Rennes a confirmé la condamnation à six mois de prison avec sursis d'un policier de Guingamp, poursuivi pour « violences volontaires » sur deux hommes, lors d'une interpellation, en 2002. Ce qui confirmait une première condamnation, en octobre 2003. Au cours d'une arrestation rendue mouvementée par son comportement, le policier avait utilisé sa matraque et une bombe lacrymogène. Le scénario est à chaque fois identique : lorsqu'un policier est condamné, il fait systématiquement appel et s'applique à faire traîner la procédure, vieille pratique permettant souvent d'éviter la trace de ses mauvaises manières sur son casier judiciaire. (D'après *Presse Océan*, 15 avril 2004)

## Ripoux à la retraite

Ils avaient été de « grands flics », comme on dit. Pourtant, la retraite venue, l'ancien commissaire divisionnaire, qui avait lutté durant trente-cinq ans contre le grand banditisme et le trafic des stupéfiants, en compagnie d'un ancien inspecteur de la DST, ont rempli dans le renseignement privé, estimant leur pension insuffisante. En compagnie d'autres policiers, ces deux là ont comparu devant le tribunal correctionnel de Créteil, le 3 mai. Cinq mois de prison avec sursis, ce n'est pas cher payé pour les chefs d'accusation évoqués : violation et recel de secret professionnel. Il est vrai que ces anciens serveurs de l'Etat ont nécessairement bénéficié de larges circonstances atténuantes. La prison ferme, c'est bon pour les pékins (D'après, *Le Monde*, 5 mai 2004)

## Convivialié policière

« Les forces de police instrumentalisent la santé des travailleuses du sexe, comme axe de pression et de répression à leur égard. En leur confisquant leurs préservatifs, en les interpellant au sortir des bus de prévention ou en les poursuivant jusque dans les locaux des associations de santé communautaires, elles exercent sur les prostituées un chantage à la santé aussi éthiquement insupportable que meurtrier. » Sans oublier « Les agressions de même que les exactions policières à l'encontre des prostituées : humiliations, violences, abus de pouvoir, etc. » (Source, *La Lettre d'Act-Up*, mars 2004)

**Bienvenue en Europe !** La police polonaise a annoncé, le 9 mai, que ses hommes avaient tiré par erreur, avec des balles réelles au lieu de balles en caoutchouc, lors d'un affrontement entre étudiants et hooligans, dans la nuit du 8 au 9 mai, à Lodz. Résultat : un mort et deux jeunes dans un état critique. (Source, *Libération*, 10 mai 2004)

**Chasse aux Roms.** Le 7 mai, la section du Val-de-Marne de la Ligue des droits de l'homme a dénoncé une « chasse aux Roms » engagée par les services de police. Dans ce département, soixante-dix personnes seraient concernées. La Ligue des droits de l'homme exige qu'il « soit mis un terme à cette traque. » (Source, *20 Minutes*, 10 mai 2004)

### Bras d'honneur

Le 6 mai, Nicolas Sarkozy effectuait une visite éclair à Clermont-Ferrand. Dans une grande artère de la ville, un ancien intermittent du spectacle, excédé par l'encombrement provoqué par le cortège ministériel, fait un bras d'honneur. Il est aussitôt interpellé par deux policiers, qui lui passent les menottes, en lui expliquant : « Vous venez d'adresser un geste déplacé au ministre d'Etat ! » Informé, le substitut du procureur a calmé le jeu et ordonné la libération du mime. (Source, *L'Est Républicain*, 8 mai 2004)

### Mésalliance

Le syndicat Alliance, qui organise des policiers en tenue de la police nationale est mécontent des enquêtes conduites par l'IGS, suite aux bavures policières. Ce n'est finalement qu'une pauvre histoire de famille car, bien souvent, les investigations de l'IGS conduisent à des classements sans suite. Il est clair que pour les syndicats de policiers, l'idéal serait l'impunité absolue. (D'après *Libération*, 14 mai 2004)

### A poil

Marseille. Un policier en poste à la gare Saint-Charles a été condamné à trois mois de prison avec sursis, et obligation de soins pendant dix-huit mois. Ce défendeur naturel de la veuve et de l'orphelin s'était baigné nu sur la plage du Prado, devant deux jeunes filles qu'il avait convaincues de le suivre, en pleine nuit, avant de leur faire des propositions salaces. En fait, le policier était en compagnie de deux mineures en fugue. (Source, *La Marseillaise*, 15 avril 2004)

### Solidarité ?

Le chef de la police congolaise, arrêté à Paris, le 2 avril, et incarcéré pour « crimes contre l'humanité », commis dans son pays, a été libéré dès le lendemain. Immunité diplomatique oblige... (Source, *Ouest-France*, 5 avril 2004)

### Lèse-majesté

Quelques dizaine d'objets « faisant l'apologie de la consommation de cannabis », notamment un T-shirt à l'effigie de Nicolas Sarkozy, ont été saisis, le 7 mai, dans une grande surface de Besançon, lors d'une opération de police « préventive ». Motif de l'intervention : « Délit de provocation à l'usage de stupéfiants. » (Source, *La Liberté de l'Est*, 8 mai 2004)

### Acharnement

A Château-Thierry, en novembre 2003, un handicapé, circulant en fauteuil roulant, avait éraflé la carrosserie d'une voiture garée sur un trottoir. La plainte du propriétaire avait été classée sans suite mais celui-ci, un gendarme, a fait appel, bien que sa voiture ait été mal garée. (Source, *L'Est Républicain*, 6 mai 2004)

# Déontologie de la sécurité

Il y a un an, la publication du rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité, sur les dérives policières de l'année 2002, n'avait pas été considéré comme un grand événement par les médias. Il n'en va pas de même avec le rapport sur l'année 2003, rendu public, lors d'une conférence de presse, le 6 mai par le président de la Commission, l'ancien magistrat Pierre Truche. Ce document permet un grand dévouement pour les chroniqueurs spécialisés de Libération, du Monde, du Parisien et de la plupart des grands titres de la presse de province, bien plus discrets habituellement sur ce sujet. Comme si le départ de Nicolas Sarkozy du ministère de l'Intérieur permettait, enfin, de souligner que les gesticulations du petit homme n'avaient nullement permis de « sécuriser » le pays mais, au contraire, de lâcher la bride aux policiers, avec la culture du résultat et les primes au rendement.

D'où une police sinon plus productive du moins plus violente et plus raciste qu'elle ne l'avait jamais été. Le rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité relate bien des affaires que nous avons traitées dans *Que fait la Police ?* et qui ne méritaient, parfois, que quelques lignes dans notre presse nationale. Curieusement, certains quotidiens, comme *Libération*, nous livrent des récits, restés jusqu'alors dans les dossiers, et que l'on ressort pour la circonstance. Ainsi, la sinistre aventure vécue par une gérante de société de Bobigny, âgée de soixante ans, dans la nuit du 8 au 9 avril. Mise en garde à vue au commissariat de police pour une affaire financière, cette personne est attachée à un radiateur, et une femme, lieutenant s'adresse à elle en utilisant des termes choisis : «...Vieille peau, on va

enfin t'interroger et te montrer que les Deviers-Joncourt et Dumas, nous on les nique... Avec tes costumes à la Simone Veil et ton parfum à deux sous, tu vas cracher la vérité. » Et puis : « Allez, la vieille peau, on y retourne, et tes binocles tu ne les auras plus pour compter ton pognon. T'en as plus besoin. C'est Fleury qui t'attend, et tu sais ce qu'on y fait aux bourgeois ménopausées comme toi, là-bas. Ta garde à vue, elle est prolongée, et maintenant on va te fouiller le cul, avant d'aller voir tes copine, à Fleury... » Pour quoi Libération n'avait pas révélé cette abomination, après la plainte de l'avocat de la victime, le 16 avril ?

Prudente, la Commission a trié les bavures pour ne s'intéresser qu'aux plus significatives. Il n'en reste pas moins que 70 cas de violences avérées ont été révélées pour 2003 contre 40 dans le rapport sur l'année 2002. Des violences légères aux passages à tabac en règle, en passant par les mises en garde à vue arbitraires ou les contrôles abusifs, voire aux intrusions illégales des gardiens de la paix dans les domiciles privés, l'échantillon est large des dérapages policiers. Sans oublier les brutalités commises sur les étrangers sans papiers lors des opérations d'expulsion du territoire, et les décès constatés, suite à des « gestes excessivement appuyés et prolongés. » Cela sans que les voyous en uniforme, coupable de meurtre par destination soient réellement inquiétés par la Justice.

Pour la Commission, ces dysfonctionnements seraient dus au manque de formation des policiers et au défaut d'encadrement. Cette réflexion n'explique pas le comportement des jeunes (et des moins jeunes) policiers, qui arrivent à l'école de police avec leur baccalauréat en poche, et suivent une

année de scolarité où les notions de droit sont minorées par rapport à la culture de violence. Pierre Truche, président de la Commission, s'est étonné que, parmi les victimes de violences policières, on puisse retrouver plus particulièrement des personnes étrangères ou ayant des noms à consonnance étrangère, la couleur de la peau constituant -statistiquement- une circonstance propice au dévouement des policiers.

Bien entendu, certains syndicats de policiers, plus à droite que d'autres, comme Alliance (gardiens de la paix) et Synergie (officiers), n'ont pas supporté la teneur du rapport de la Commission, accablant pour eux, et se sont déclarés « indignés de la polémique stérile née de l'exploitation d'un rapport visant à discréditer la police nationale. »

Nous ne pouvons que nous féliciter de la publicité donnée à un rapport qui ne fait que confirmer l'intérêt de l'action d'information que nous menons inlassablement depuis dix ans. Certes, un rapport ne modifiera pas un comportement policier quasiment institutionnalisé par Nicolas Sarkozy. Son successeur sera-t-il plus attentif aux dérives des forces de l'ordre ? Cela semble être le cas depuis la déroute de la droite aux élections régionales. Qu'en sera-t-il après les élections européennes du 13 juin 2004 ?

## L'Observatoire des libertés publiques

### Pessimisme

Dans son numéro d'avril 2004, L'Œil de Fennec, de René Bourdet nous rappelle une triste réflexion de Ivan Illitch « Quand les militaires parlent de sécurité, ils entendent par là la possibilité d'en finir avec la terre toute entière. »

### Chasse aux Roms

Le 7 mai, la section du Val-de-Marne de la Ligue des droits de l'homme a dénoncé une « chasse aux Roms » engagée par les services de police. Dans ce département, soixante-dix personnes seraient concernées. La Ligue des droits de l'homme exige qu'il « soit mis un terme à cette traque. » (Source, *20 Minutes*, 10 mai 2004)

### Nouveau

Les anges-gardiens du GPSR (Groupe de protection et de sécurité du réseau) qui se font remarquer dans le métro parisien et le RER, n'ont plus seulement pour mission de faire peur. Désormais, ils sont armés. Sans doute pour que ces braves policiers privés se sentent sécurisés. Gares aux bavures ! (Témoignage reçu le 7 mai 2004)

### Bas résille

Un policier, seulement vêtu, en dessous de la taille, d'une paire de bas résille, a été interpellé au bois de Boulogne, dans la nuit du 5 au 6 mai. Il faisait simplement le tapin, pour arrondir ses fins de mois. (Source, *Libération*, 7 mai 2004)

## Mouvement de menton

Suite à la publication du Rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (lire page 4), où est pointée une hausse de 9,1% des plaintes pour bavures policières, en 2003, Dominique de Villepin a promis une « extrême rigueur » contre les policiers auteurs de dérapages. « L'honneur des fonctionnaires et des services de sécurité est en jeu » a déclaré le ministre, qui a ajouté : « Si les faits sont avérés, ils doivent conduire à des sanctions exemplaires, jusqu'à possible révocation des fonctionnaires concernés, pour les faits les plus graves. » (Sources, *Libération*, 8 mai et *Le Monde*, 10 mai 2004)

### J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

Je joins un chèque de 10 euros (minimum) à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques comprenant le service de *Que fait la Police ?*  
7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris

